

Tous ces individus avaient été condamnés à plusieurs années de détention au pénitencier et ils y subissaient leur peine. Nous ne savons ce qu'ils sont devenus, mais le tranfèrement à l'asile St-Jean de Dieu de l'un d'eux, C... L..., nous permet de raconter son étrange odyssée, dont l'un de nous faisait ainsi rapport à l'administration.

"Je crois devoir vous adresser un rapport spécial sur le cas de C... L..., admis le 21 novembre 1897, comme venant du pénitencier de Kingston. Ce patient a été admis à l'asile de Québec le 21 juin 1879. Après 14 ans de séjour, soit le 13 août 1893, il s'en est évadé. Le 22 août, c'est-à-dire neuf jours après, il a été aperçu près d'une grange en feu, et immédiatement arrêté, sous prévention d'avoir allumé l'incendie. Le lendemain, 23 août, il comparut devant le magistrat de police, à Montréal, qui, après l'audition de quelques témoins, le renvoya devant la Cours d'Assises pour y subir son procès. Le 29 septembre suivant, il fut trouvé coupable de ce crime par un jury de la Cour du Banc de la Reine et condamné à cinq ans de détention au pénitencier de St-Vincent de Paul. Après y avoir subi plus de trois années de sa peine, il a été transféré au département des aliénés du pénitencier de Kingston.

"Il est absolument étonnant qu'un imbécile, évadé d'un asile d'aliénés, où il était maintenu depuis 14 ans, incapable de tenir un propos raisonnable, ait pu comparaître peu de temps après son évasion, devant toutes les juridictions de la cour criminelle, et cela, sans éveiller l'attention.

"Les témoins qui ont déposé à l'enquête n'ont pas établi autre chose que C... L... avait été vu près de la grange, après la découverte de l'incendie, mais tous ont rapporté ses propos incohérents et ses actions bizarres."

M. Vallée, surintendant de l'asile de Québec, nous écrivait à ce propos : "Lors de l'internement de C... L... à l'asile de Québec, il a été classé comme maniaque chronique, mais il a toujours été très faible d'esprit, et il était notablement affaibli intellectuellement lorsqu'il s'est évadé. C'est là justement ce qui m'étonne qu'il ait pu passer devant une cour d'assises sans éveiller l'attention." Le certificat médical d'internement, délivré en 1879, comporte que le malade avait toujours montré des symptômes d'imbécillité, et que, depuis trois années, il avait manifesté des phénomènes d'excitation avec menaces de violence et de meurtre.

C... L... avait le crâne remarquablement comprimé latéralement, la face asymétrique, les oreilles petites, mal conformées, et dissemblables. La figure était sans expression. Il avait l'apparence d'un